

DECLARATION RELATIVE AU(X) NOM (S) DE DOMAINE DU OU DES SITES(S) INTERNET

La déclaration se fait :

- Sur le [formulaire Cerfa NDI n°14943*01: Déclaration relative au \(x\) nom \(s\) de domaine du ou des site \(s\) internet](#).

Il s'agit d'un intercalaire qui accompagne la formalité d'immatriculation (P0, M0) ou de modification (P2, M2, M3) déposée auprès du CFE.

Le formulaire déposé seul, la formalité sera effectuée directement auprès du Greffe.